



DELIBERATION

Conseil d'Administration

Centre Communal Action Sociale de

Séance du 12/02/2026

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 13
Présents : 10
Nombre de suffrages : 11
<u>Date de convocation</u> 05/02/2026
<u>Date d'affichage</u> 05/02/2026
<u>VOTE :</u>
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le douze février, à dix-huit heures trente, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme HEBRARD Magali.

Etaient présents :

Mme BEAUD Carole, Mme DEVISE Liliane, M. DOHA Médard, M. DOREE Philippe, Mme FOUREL Huguette, Mme HEBRARD Magali, Mme JUGE Olga, Mme PORTE COURTIAL Nathalie, Mme SERRETTE Martine, M. THEBAULT Pierre

Procurator(s) :

M. COURBIS Joël donne pouvoir à Mme HEBRARD Magali

Etai(ent) absent(s) :

M. LAFUMAT René

Etai(ent) excusé(s) :

M. COURBIS Joël, M. LAFAGE Stéphane

Numéro interne de l'acte : 2026-03

Objet : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026

Madame la Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration d'attribuer une subvention aux associations suivantes :

- VIE ET SANTE : 100 €
- FNATH St Péray : 100 €
- RELAIS ALIMENTAIRE : 800 €
- SECOURS CATHOLIQUE : 250 €
- CONJOINTS SURVIVANTS : 100 €
- CROIX-ROUGE : 100 €
- PROTECTION CIVILE : 100 €
- ADMR : 100€
- ADAPEI 07 : 100€

Le Conseil d'Administration

Madame la Vice-Présidente entendue,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

Article 1 : adopte la proposition de Madame la Vice-Présidente et attribue les subventions aux associations citées ci-dessus.

Article 2 : Les crédits budgétaires seront inscrits au compte 65748 du budget primitif 2026 du C.C.A.S

Fait à CORNAS

La Présidente de séance, Mme HEBRARD Magali

